

**SERVICE COMMANDE PUBLIQUE**

N/RÉF. : LMO/VF/CS-2023

☎ : 04 90 71 96 25

Courriel : [commande.publique@ville-cavaiillon.fr](mailto:commande.publique@ville-cavaiillon.fr)

Affaire suivie par Lydia MONTAGNER

Cavaiillon, le 5 octobre 2023

Objet : Arrêt de la procédure de passation  
SOUSCRIPTION ET GESTION DES CONTRATS D'ASSURANCES  
Lot 1 : ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS  
Marché n° 23-14-29

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que les membres de la Commission d'appel d'offre ont décidé le 4 octobre 2023 de ne pas attribuer le marché cité en objet et de redémarrer éventuellement la procédure ultérieurement.

Raison de l'abandon : Suite à la consultation, la ville n'a reçu aucune offre sur le lot « Dommages aux biens ». Il apparaît alors nécessaire de déclarer ce lot infructueux pour absence d'offre et de lancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R2122-2 du code de la commande publique afin d'obtenir une proposition d'assurance pour le 1er janvier 2024.

Je vous informe que vous pouvez introduire un recours pour excès de pouvoir contre la présente décision. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois suivant la notification ou publication de la décision.

Le tribunal administratif de Nîmes est compétent en cas de litiges.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

En cas de recours engagé, je vous prie de bien vouloir m'en informer à l'adresse de messagerie suivante : [commande.publique@ville-cavaiillon.fr](mailto:commande.publique@ville-cavaiillon.fr) ou par tout autre moyen électronique.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour Le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire délégué  
à la commande publique,



Jean-Philippe RIVET